

# HÉRISSON

LE JOURNAL DE L'INFORMATION PIQUANTE DE LA CGT CGI

la  
cgt  
CGI

Faire le choix de  
l'action collective



Adhérer à la CGT-CGI

## Augmenter les salaires pour répondre aux besoins et réduire les écarts de richesse !

Alors que l'inflation rend plus difficile encore la vie de millions de travailleurs, le nombre de milliardaires ne cesse d'augmenter. Une preuve supplémentaire que l'augmentation des prix profite toujours aux mêmes : le secteur agroalimentaire compte à lui seul 62 nouveaux milliardaires. Il apparaît de plus en plus urgent d'augmenter les salaires pour rétablir un début de justice sociale. Aux côtés des milliardaires de l'agroalimentaire, ceux de l'industrie pharmaceutique et des grands groupes de l'énergie voient *leur fortune gonfler à hauteur d'un milliard de dollars tous les deux jours.*

### Quid chez CGI ?

Les revenus globaux de CGI monde (données disponibles sur le site de CGI : <https://www.cgi.com/fr/investisseurs/rapports-financiers>) sont éloquents

Année	Revenus (milliards de dollars canadiens)	Bénéfices nets (milliards de dollars canadiens)
2021	12,13	1,37
2020	12,16	1,12
2019	12,1	1,3
2018	11,5	1,1
2017	10,8	1

Les revenus sont passés de 10,8 milliards de \$ canadiens à 12.13 milliards de \$ canadiens, *soit près de 12% d'augmentation.*

Quant aux bénéfices, pour le coup, *ils augmentent de 37% !!*

*Quel salarié a-t-il vu son salaire augmenter dans de telles proportions ?*



### Non Cadres : les oublié-es des augmentations chez CGI !!

La NAO a démarré et les chiffres fournis le démontrent : l'année dernière, plus de 30% des salarié.es non cadres n'ont pas vu la couleur d'une augmentation !!

Qu'est ce qui peut justifier une telle punition ? A nos yeux, rien !

### D'autres salarié-es puni-es ?

A travers les documents de NAO, on note également que plus de 4% de l'effectif n'a eu aucune augmentation depuis 3 ans !!

Et chez CGI, il ne fait pas bon être « senior », entendre par là avoir plus de 45 ans, car près de 60% des salarié.es non augmenté.es depuis plus de 3 ans sont des seniors !!

Si on rajoute à cela que près de 20% des salarié.es ont eu une augmentation inférieure à 3% sur les 3 dernières années, alors on peut légitimement se demander : à qui cela peut bien profiter ? Où vont les bénéfices réalisés ?

Une réponse à ces 2 questions : au PPP des managers de coefficient 190 et +

### PPP : l'autre injustice de masse

En effet, les salarié.es de coefficient 190 et + , qui représente moins de 10% des effectifs permanent ont accaparé à eux seuls plus de 64% de l'enveloppe de PPP.

Quand près de la moitié de l'effectif touche moins de 1000 euros, comment peut on décemment redistribuer des montants allant de 50000 à plus de 100000 euros à quelques salarié.es !!

Est-ce cela le rêve CGI ?

A la CGT CGI, nous comprenons beaucoup mieux les propos de notre DRH qui disait qu'il n'y a avait pas de problème de pouvoir d'achat chez CGI. Effectivement on le confirme : pour certains il n'y en a pas.

*Pour lutter contre cette injustice, la CGT CGI demande la suppression du PPP et son remplacement par des augmentations générales de salaire pour toutes et tous !!*

# AUGMENTEZ LES SALAIRES, PAS L'ÂGE DE LA RETRAITE !

Dans tous les secteurs les salaires stagnent et les conditions de travail se détériorent. Les employeurs en demandent toujours plus aux cadres et professions intermédiaires, tout en réduisant les moyens pour réaliser le travail demandé.

Alors que la fatigue et le ras-le-bol s'étendent sur nos lieux de travail, le gouvernement entend remettre à l'ordre du jour la réforme des retraites et refuse de prendre des mesures générales pour garantir des hausses de salaire pour toutes les catégories de travailleurs-ses.

**57%** DES CADRES  
**63%** DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES  
CONSIDÈRENT QUE LEUR CHARGE DE TRAVAIL A AUGMENTÉ L'AN DERNIER

## MOBILISATION NATIONALE

La CGT appelle les cadres et professions intermédiaires à se mobiliser sur leur lieu de travail et dans la rue pour faire cesser la pression intenable.

**29 SEPTEMBRE 2022**

CGT Ingés Cadres Techs

[ugictcgt.fr](http://ugictcgt.fr)

# AUGMENTER LES SALAIRES & RECONNAÎTRE LES QUALIFICATIONS !

Ces derniers mois les salaires des cadres et professions intermédiaires ont plus baissé en euros constants que ceux des autres travailleurs-ses : -2,7 % en un an pour les cadres et professions intermédiaires contre -2 % pour l'exécution (source : DARES).

L'inflation augmente et nous sommes renvoyés vers des augmentations individuelles et discrétionnaires. La CGT propose de rétablir l'échelle mobile des salaires qui permettrait de répercuter l'augmentation du Smic sur l'ensemble des salaires.

Il faudrait aussi conditionner le bénéfice des 200 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises qui concluent des accords de hausse de salaire et sanctionner celles qui ne respectent pas l'égalité salariale.

## RETRAITES :

# TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS DANS CES CONDITIONS ? IMPOSSIBLE !

Rappelons que :

- L'espérance de vie en bonne santé stagne à 64 ans.
- Seules 38 % des personnes de plus de 60 ans sont aujourd'hui en emploi. Reporter l'âge de départ fera chuter les pensions qui sont déjà de plus en plus faibles du fait des précédentes réformes. Pour un cadre, la pension totale représentait 72 % de son salaire de fin de carrière en 1990, elle n'est plus aujourd'hui que de 67,2 % et ne représentera plus que 51 % en 2062 (Source : Agirc-Arrco).
- Réduire les droits à la retraite solidaire contraindra les travailleurs-ses à se tourner vers l'épargne retraite, créant une manne de spéculation à la main des banques et des assurances.

La première ministre a annoncé la relance de la réforme des retraites enterrée sous le précédent quinquennat grâce à la mobilisation. Patronat et gouvernement veulent augmenter la durée de cotisation ou l'âge légal de départ à la retraite pour nous faire travailler plus longtemps.

Nous voulons la retraite à 60 ans avec 75 % du dernier salaire. Pour la financer il faut instaurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, taxer les dividendes, mettre à contribution l'intéressement, la participation et l'épargne salariale, et augmenter les cotisations patronales.

# AU TRAVAIL ET DANS LA RUE, PRENONS LA MAIN !

Seule-s nous sommes enfermé-e-s dans le "se soumettre ou se démettre". Collectivement nous pouvons changer la donne, en utilisant nos savoirs et nos savoir-faire, en agissant à partir de nos responsabilités professionnelles et des informations et leviers stratégiques auxquels nous avons accès. Le 29 septembre 2022 la CGT appelle à la mobilisation pour gagner la hausse de nos salaires et de nos retraites, l'amélioration de nos conditions de travail, des moyens pour les services publics et pour répondre, sur nos lieux de travail, aux défis sociaux et environnementaux auxquels nous devons faire face.

     Ugict - la CGT des ingés cadres techs

## L'augmentation des salaires, c'est bon pour le pouvoir d'achat !

Le saupoudrage de mesurètes aura un impact pratiquement nul au regard de l'inflation actuelle et celle prévisible d'ici la fin de l'année. Les grandes multinationales du CAC 40 dont les profits explosent et dont les dividendes gavent les actionnaires ne mettront pas un centime supplémentaire pour les salaires. *On n'attendait rien du gouvernement et bien nous sommes servis !*

Ajoutons que le projet de loi va aggraver l'affaiblissement des comptes sociaux avec de nouvelles exonérations de cotisations sociales. Déjà, chaque année, 150 milliards d'euros d'aides publiques sont versées aux entreprises sans aucune conditionnalité ni contrôle. Le triplement du plafond de la prime « partage de la valeur » ne changera rien au fait qu'en moyenne son montant est de 506 euros et que 80% des salariés ne la touchent pas, notamment dans les petites entreprises. Cette prime est d'abord et avant tout un outil supplémentaire à disposition du patronat pour éviter les augmentations générales et pérennes des salaires dans les entreprises.

Pire encore, le gouvernement a accepté dans la loi de finances rectificative, actuellement en cours d'examen, le rachat de JRTT. Il remet ainsi au goût du jour le slogan de N. Sarkozy « travailler plus pour gagner plus », qui n'est qu'un leurre dont le seul but est de faire travailler plus longtemps. Il est urgent de prendre des décisions fortes en faveur de l'augmentation générale des salaires, des minima sociaux, du Smic. C'est la voie à suivre pour permettre à toutes et tous de vivre dignement. Pour cela, la CGT propose plusieurs mesures phares :

- un Smic à 2 000 euros bruts, et une augmentation automatique de toutes les grilles de salaires dans les branches, les entreprises et les administrations dès lors que le Smic est réévalué. L'augmentation du point d'indice dans la fonction publique pour rattraper toutes les années de gel ;
- l'ouverture ou la réouverture immédiate des négociations salariales dans les branches, les entreprises et administrations pour *l'augmentation générale des salaires*. L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes pour éradiquer durablement cette discrimination (l'écart de salaire demeure à 28,7%) et de réelles sanctions vis-à-vis des entreprises ne respectant pas cette obligation ;
- la reconnaissance des diplômes dès l'embauche et un même paiement de la qualification, quel que soit le secteur dans lequel on travaille.

Par ailleurs, le projet de loi prévoit des mesures qui auraient dû être inscrites dans un projet de loi global pour un service public de l'énergie reposant notamment sur une planification à long terme. Les urgences climatiques rendent impérative la transition énergétique qui consiste à avancer vers un mix énergétique « bas carbone », à consommer moins et mieux d'énergie grâce à l'efficacité énergétique, l'isolation des bâtiments et le développement des transports collectifs et du fret ferroviaire, décarboner l'industrie, produire de l'électricité bas carbone et pilotable pour permettre les nécessaires transferts d'usage et répondre aux besoins des populations. *La CGT reste mobilisée tout cet été aux côtés des travailleurs et donne rendez-vous à toutes et tous dans les grèves et les manifestations à l'occasion de la journée unitaire nationale d'actions, le 29 septembre prochain.*

## Accord de poursuite des mandats : la CGT ne sera pas signataire

Voilà déjà plusieurs mois que certains CSE n'ont plus d'existence réelle. Les instances judiciaires, saisies par la Direction de CGI, ont prononcé l'annulation des élections de 9 des 12 CSE.

Les salarié.es élu.es dans ces instances ont donc automatiquement perdu leur mandat, voire, pour certain.es, la protection associée au mandat, ce qui représente une réelle difficulté quand il s'agit de questionner la Direction sur des sujets qui l'embarrassent.

Devant cette situation, nous avons, début février, interpellé la direction de CGI pour qu'elle propose au plus vite une prorogation des mandats en vue de sécuriser les instances.

Force est de constater que la Direction de CGI a cherché à jouer la montre tout en faisant perdurer les instances afin de pouvoir réaliser des projets d'acquisition avec l'appui d'instances qui n'avaient plus de légitimité.

Les négociations sur la prorogation des instances n'ont démarré qu'en Avril et nous ne pouvons que regretter que les changements de position de la Direction d'une réunion sur l'autre n'ont pas permis qu'une discussion sereine, sur des bases stables, soit menée.

La Direction a voulu imposer ses choix : des élections anticipées en Mars 2023 pour tous les CSE sur un périmètre qui ne sera défini qu'à partir de début septembre, en l'espace de 3 mois, sans aucune garantie finale.

Au regard des négociations sur les périmètres effectuées lors des dernières élections professionnelles, ce délai nous apparaît incompatible avec la possibilité d'avoir une négociation loyale sur un sujet aussi important. Car, si cette négociation sur les périmètres n'aboutissait pas, la Direction imposerait sa propre vision des périmètres des futures instances.

Nous avons donc demandé qu'à travers cet accord soient sécurisés les périmètres des futures instances, mais la réponse de la Direction a été claire et sans équivoque : « [Nous ne pouvons accepter la demande formulée par la CGT.](#) »

Donc, nous pouvons l'annoncer dès à présent, des élections professionnelles vont devoir être mises en place chez CGI à la rentrée (Octobre) et vous pouvez dès à présent nous faire connaître votre intention de *rejoindre les forces vives de la CGT CGI.*

**Êtes-vous syndiqué(e) ?**



# Le droit de partir en vacances est toujours une idée neuve

5,8% d'inflation en juin, du jamais vu depuis septembre 1985 ! Cette forte inflation pèse depuis plusieurs mois sur les ménages, contraignant une grande partie de la population à se serrer la ceinture au quotidien. L'augmentation des prix de l'essence, l'explosion des prix de l'alimentation ainsi que l'augmentation des prix de l'énergie deviennent impossibles à vivre au quotidien pour des millions de citoyens-ne-s.

Bien que cette situation soit présentée comme soi-disant inéluctable par le patronat et le gouvernement, les salarié-e-s se mobilisent massivement dans les entreprises afin d'obtenir des augmentations de salaires.

*Il est inacceptable qu'un-e travailleur-se ne puisse subvenir à ses besoins élémentaires*

La majorité des salarié-e-s sont contraint-e-s de faire des choix, en raison de l'absence de moyens financiers, ce qui les conduit trop souvent à sacrifier leurs vacances. De plus, beaucoup ignorent et très peu utilisent un conquis social sur le droit aux vacances, à savoir le « bon de transport annuel SNCF » de l'employeur.

Le droit au repos, et d'une manière plus large le droit aux vacances, constitue pourtant un droit fondamental.

Cela découle d'une part des Conventions 101 et 132 sur les congés payés de l'Organisation internationale du travail, et d'autre part de la loi de 1998 dite contre les exclusions, qui les consacre ainsi dans son article 140: « L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. »

Le droit aux vacances, c'est avoir la possibilité de partir comme tout le monde au moins une fois par an en vacances, en famille ou pour les enfants en colonie de vacances. Ce droit a été reconnu, en 1998, comme droit fondamental dans la loi de lutte

contre les exclusions. Ne pouvoir y accéder, c'est creuser des inégalités.

Un-e Français-e sur deux ne part pas en vacances, ce qui est aussi le cas pour un-e enfant sur trois. Au total, plus de 22 millions de personnes ne peuvent toujours pas exercer ce droit, sachant que pour 65 % des Français-es concerné-e-s la privation de vacances est liée à des contraintes financières.

Pour la CGT, le droit aux vacances pour tou-te-s est un droit intergénérationnel répondant à l'ensemble des besoins des salarié-e-s et de leurs familles. Notre conception d'un tourisme social s'adresse à tous, à l'ouvrière et l'ouvrier, à l'employé-e, aux techniciennes et techniciens, aux ingénieur-e-s, aux cadres.

La notion de projet de vacances intègre tous les ingrédients de l'éducation populaire : le sport, la culture, les spectacles vivants professionnels, la musique, le théâtre, la danse, le livre et la lecture, mais aussi la découverte des régions et des populations dans le respect le plus total avec la découverte de leur travail, de la gastronomie, des loisirs sont des éléments indispensables à la réalisation du droit aux vacances.

*Cet été, personne ne doit être laissé sur le bord de la route des vacances*

Ensemble, exigeons des augmentations de salaires et des pensions nous permettant de partir en vacances. Ensemble, exigeons des moyens pour nos CSE afin d'aider au départ en vacances: *il est indispensable que la subvention des activités sociales des CSE soit égale à 3 % de la masse salariale brute!*

Ensemble, faisons respecter notre droit aux vacances !



Délégués et représentantes CGT

Délégué Syndical Central

Pascal GIFFARD BOUVIER 06.11.83.78.27

**CBC**

**Randja KANOUNI**  
06.99.87.85.06

**FS**

**Éric MARCOU**  
06.38.40.56.18

**EUCRM**

**EI Bachir MOUTIK**  
06.63.96.63.62

**Grand-Est**

**Sylvie DAMON**  
06.69.40.27.14

**Saïd BOUTAHRA**

06 23 72 64 71

**FGDC**

**Felix ROSAY**  
07.75.09.99.79

**Grand SUD**

**Pascal GENTY**  
06.95.69.74.02

**Arnaud GUIHENEUF**  
06.63.70.25.84

**Franck ELIES**  
06.10.65.38.96

**TPSHRM**

**Jacques SANCHEZ**  
06 85 62 20 29

**Grand-Ouest**

**David CROCHU**  
06.76.01.24.20

**André LE CHUITON**  
06.98.94.15.67

**Daniel MENUET**  
06 85 24 45 21



**Twitter**

<https://twitter.com/CgtCgiFrance>



**47 rue des Docks, 69336 LYON**

04.69.64.61.17

[contact@cgt-cgi.com](mailto:contact@cgt-cgi.com) | [www.cgt-cgi.com](http://www.cgt-cgi.com)

Consultez tous les documents mis en ligne sur notre site CGT CGI via ce [lien](#) ou sur l'intranet CGI à travers cet autre [lien](#)